



Rapport d'Observatoire 2012/2013 du CNDH Romeurope

Synthèse du rapport

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope dénonce depuis plus de dix ans la stigmatisation et les discriminations dont sont victimes les quelques 20 000 ressortissants roumains, bulgares ou venus des pays de l'Europe de l'Est vivant en France en situation de grande précarité. Ce rapport d'Observatoire porte sur la question de l'accès aux droits de ces citoyens vivant en bidonvilles et plus particulièrement sur la mise en œuvre de la circulaire interministérielle publiée le 26 août 2012¹ qui définit le cadre théorique d'une politique publique concertée.

UN BILAN ALARMANT

Le constat sur cette première année du Gouvernement est particulièrement alarmant : l'accès aux droits est toujours aussi difficile et les évacuations de bidonvilles se multiplient, pour la grande majorité, sans proposition de solution. Au vu de la situation de ces familles qui ne cesse de se détériorer, le changement se fait attendre sur le terrain et les promesses de campagnes du candidat Hollande semblent bien lointaines²...

L'ACCES AUX DROITS : DES INEGALITES ET DES DISCRIMINATIONS QUI PERSISTENT

Sur l'ensemble des thématiques abordées dans le rapport, des pratiques des institutions limitent toujours l'accès aux droits de ces personnes précaires.

Les difficultés sont de plus en plus grandes pour accéder aux prestations sociales, aux soins, à la scolarisation des enfants et à un emploi. Tout cela accroît la précarisation des conditions de vie à laquelle s'ajoute une stigmatisation qui perdure.

⇒ Séjour et Eloignement

La politique d'éloignement des ressortissants communautaires demeure un moyen de faire du chiffre dans le recensement du nombre d'expulsions d'étrangers considérés comme indésirables sur le territoire. En 2011, les citoyens Roumains et Bulgares sont les nationalités les plus représentées dans les retours volontaires gérés par l'OFII - 56% des aides au retour - mais également dans les centres et locaux de rétention. Les pratiques de harcèlements policiers sur

¹ Circulaire interministérielle du 26 août 2012

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1>

² Réponse de François Hollande lors de la campagne présidentielle :

http://romeurope.org/IMG/pdf/Reponse_Parti_Socialiste.pdf

les terrains avec des distributions d'Obligation à quitter le territoire français (OQTF) continuent de perdurer et contraignent les familles à vivre dans un climat de peur et d'intimidation.

⇒ **Habitat**

Les Roumains et Bulgares ou ressortissants des pays de l'Europe de l'Est en situation précaire que l'on dit Roms vivent en France, pour une partie d'entre eux, dans des squats ou bidonvilles. Leur habitat n'est pas un mode de vie choisi mais une manifestation de la politique d'exclusion des droits et de la crise du logement. Ils vivent dans des conditions extrêmement précaires. Ils n'ont pour la plupart ni accès à l'eau, ni à l'électricité, ni au ramassage des ordures. Ils n'ont pour la plupart pas accès à un logement, ni même à l'hébergement d'urgence sauf dans le cadre de projets d'insertion spécifiques. Suite aux évacuations l'hébergement hôtelier demeure une solution le plus souvent inadaptée aux familles (éloigné de l'école, pas de possibilité de faire à manger...)

⇒ **Travail**

Le Gouvernement en place n'est pas revenu sur le maintien des mesures transitoires qui encadrent et limitent strictement l'accès à un emploi pour les Roumains et Bulgares. Des assouplissements ont certes été instaurés mais n'apportent pas de réel changement sur le terrain : la procédure pour obtenir une autorisation de travail demeure longue et souvent vaine, due notamment au pouvoir discrétionnaire des administrations.

⇒ **Santé**

Les évacuations des lieux de vie, le manque d'informations des personnes sur le système de santé, la barrière de la langue sont autant de facteurs qui expliquent les immenses difficultés auxquelles sont confrontées les familles habitant en squats et bidonvilles pour accéder aux soins. Selon Médecins du Monde, en 2011 seuls 14% des adultes et 11% des mineurs rencontrés au sein de ses missions Roms avaient des droits ouverts. Le travail de médiation entre ces populations marginalisées et les dispositifs du droit commun doit être un objectif prioritaire.

⇒ **Droits sociaux**

Malgré les principes édictés dans les textes européens, les ressortissants communautaires ne sont pas égaux dans l'accès aux prestations sociales, certaines exigeant d'avoir un droit de séjour. L'ouverture de ces droits demeure très difficile à obtenir car il est nécessaire notamment d'être en possession d'une élection de domicile.

⇒ **Droits de l'enfant**

Les évacuations à répétition ont des conséquences très lourdes dans le parcours de scolarité des enfants. Le refus de certaines mairies de scolariser les enfants habitant dans les bidonvilles est contraire à la loi et aux principes de notre République et doit être sévèrement condamné. L'égalité dans l'application du droit à l'éducation doit être réaffirmée et respectée.

Ces différents constats révèlent combien encore aujourd'hui l'accès aux droits relève d'un véritable parcours du combattant pour ces familles.

SUR LE TERRAIN, UNE CIRCULAIRE RESTEE LETTRE MORTE

La circulaire interministérielle du 26 août 2012 propose un cadre de référence pour « évacuer les campements illicites ». **Elle met en avant la prise en compte avant l'évacuation des besoins des personnes présentes dans le bidonville par l'instauration de diagnostics individuels.** Ce sont les collectifs et associations accompagnant les habitants des bidonvilles qui se sont saisis de cette circulaire afin que le volet préventif soit mis en place localement, en demandant au préfet d'organiser des espaces de concertation incluant les associations impliquées, et d'initier les diagnostics. Depuis 10 mois, le CNDH Romeurope constate sur l'ensemble du territoire une **grande disparité** dans la mise en œuvre de la circulaire du 26 août entre les différents départements, **voire une absence** de prise en compte de son volet préventif. Les recommandations et les outils mis en place par le Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) restent lettre morte dans la plupart des territoires, les préfets continuant d'évacuer les terrains sans véritable diagnostic ni proposition de relogement.

⇒ Des évacuations, sans propositions de solution et toujours aussi nombreuses

Les évacuations des bidonvilles et squats se poursuivent sans que des solutions ne soient proposées aux familles et en dehors du cadre fixé par la circulaire interministérielle. Le même schéma se reproduisant sans cesse. Des dispositifs spécifiques se mettent en place, avec, dans les Bouches du Rhône, le Groupe d'intervention des campements illicites (GE2I). Des pratiques illégales ont été recensées avec des intimidations de la part des pouvoirs publics (Essonne et Bouches du Rhône) et des harcèlements de riverains (la cité des Créneaux à Marseille et le mouvement de protestation à Hellemmes). Les opérations d'évacuation qui ont eu lieu au printemps 2013 témoignent d'une recrudescence de ces opérations. Les évacuations à répétition conduisent à l'errance forcée de familles : en octobre 2012, l'évacuation de Noisy le Grand (Seine Saint Denis) a contraint les familles à se déplacer dans le département voisin.

Le CNDH Romeurope dénombre **depuis la publication de la circulaire** interministérielle le 26 août 2012 près de **100 évacuations de bidonvilles et de squats sur l'ensemble du territoire français**. L'Île de France, les Bouches du Rhône et Rhône Alpes sont les régions où on recense le plus d'évacuations de terrains.

⇒ Une concertation et des diagnostics inexistantes ou insatisfaisants

Selon les associations et les collectifs de soutien membres du Collectif Romeurope, la coordination des acteurs locaux est très disparate selon les territoires et prend rarement la forme de comités de suivi. **Un nombre très réduit de préfectures s'est engagé dans la mise en place de ces espaces de concertation** en conformité avec les préconisations de la DIHAL. Ce cas de figure demeure exceptionnel et **ne se traduit pas, en pratique, par une amélioration significative de la situation des habitants** des squats et des bidonvilles sur ces territoires, ni même une prise en compte de leurs besoins. La prise en compte du point de vue des acteurs

associatifs et la définition des mesures d'accompagnement et d'insertion des personnes évacuées demeure largement dépendante de la volonté politique des élus locaux et des préfetures.

Sur certains territoires, aucun travail coopératif n'a été mis en place avec les acteurs associatifs concernés, et ce, souvent en dépit des demandes répétées des associations dans ce sens. Sur les territoires où des dispositifs de concertation ont été mis en place avec les associations, le décalage entre les réflexions engagées au sein de ces dispositifs et la réalité des situations vécues sur le terrain, amènent les associations à remettre en question la pertinence et l'efficacité de ces espaces de concertation.

Concernant les diagnostics que préconisent la circulaire du 26 août 2012, les formes, les acteurs sollicités et les méthodes utilisées pour les réaliser diffèrent largement d'un territoire à l'autre et sont, bien souvent, très éloignés des principes que les associations et collectifs défendent. **Les diagnostics réalisés sur le terrain s'apparentent de plus en plus à de simples recensements se bornant à sélectionner les familles considérées « intégrables » sur la base de critères flous.**

Sur l'ensemble du territoire, rien n'a changé pour ces familles. Les évacuations à répétition les précarisent toujours plus.

Nous demandons un engagement fort du Gouvernement pour mettre en place une politique en adéquation avec les valeurs de notre République dans le respect du droit commun.